

**Mémorandum du Président****Proposition de financement additionnel en faveur de  
la République de Turkiye pour le  
Programme de développement rural des hautes  
terres**

Numéro du projet: 2000001409

Cote du document: EB 2025/LOT/P.13/Rev.1

Date: 25 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel telle qu'elle figure au paragraphe 50.

---

**Questions techniques:****Naoufel Telahigue**

Directeur régional

Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe  
courriel: n.telahigue@ifad.org

**Liam Chicca**

Directeur de pays

Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe  
courriel: l.chicca@ifad.org

## Table des matières

<b>Résumé du financement</b>	<b>ii</b>
<b>I. Contexte et description du programme</b>	<b>1</b>
A. Contexte	1
B. Description du programme initial	1
<b>II. Justification du financement additionnel</b>	<b>2</b>
A. Raison d'être	2
B. Description de la zone géographique et des groupes cibles	4
C. Composantes, effets directs et activités	5
D. Coût, avantages et financement	6
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>9</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	10
<b>IV. Exécution</b>	<b>10</b>
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Cadre organisationnel	10
C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication stratégique	11
D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>12</b>

## Appendices

- I. Updated logical framework incorporating the additional financing
- II. Updated summary of the economic and financial analysis
- III. Design update note

---

### Équipe d'exécution du programme

---

Directeur régional:	<b>Naoufel Telahigue</b>
Directeur de pays:	<b>Liam Chicca</b>
Spécialiste technique supérieur (monde) – agronomie:	<b>Fenton Beed</b>
Responsable régional de la gestion financière:	<b>Alaa Abdel Karim</b>
Spécialiste principale de la biodiversité:	<b>Marie-Aude Even</b>
Juriste:	<b>Anne Sophie Derain Bigirimana</b>

---

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République de Turkiye
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture et des forêts
<b>Coût total du programme:</b>	120,4 millions d'EUR
<b>Montant du financement initial du FIDA [Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)]:</b>	35,15 millions d'EUR
<b>Conditions du financement initial du FIDA:</b>	Ordinaires: délai de remboursement de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, à un taux d'intérêt correspondant au taux de référence du FIDA
<b>Montant du don initial du FIDA (don à l'appui de composantes du prêt):</b>	0,90 million d'EUR
<b>Conditions du don initial du FIDA:</b>	Don
<b>Montant du premier financement additionnel du FIDA (SAFP):</b>	19,09 millions d'EUR
<b>Conditions du premier financement additionnel du FIDA:</b>	Ordinaires: délai de remboursement de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, à un taux d'intérêt correspondant au taux de référence du FIDA
<b>Montant du deuxième financement additionnel du FIDA (Mécanisme d'accès aux ressources empruntées):</b>	34,06 millions d'EUR (équivalant à 40 millions d'USD)
<b>Conditions du deuxième financement additionnel du FIDA:</b>	Ordinaires (catégorie 4): délai de remboursement maximal de 12,5 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, à un taux d'intérêt correspondant au taux de référence du FIDA et incluant une marge variable
<b>Contribution totale de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	15,321 millions d'EUR
<b>Contribution totale des bénéficiaires:</b>	15,902 millions d'EUR
<b>Montant du financement climatique apporté par le FIDA:</b>	15,399 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	FIDA

## I. Contexte et description du programme

### A. Contexte

1. Le financement par le FIDA du Programme de développement rural des hautes terres (URDP), d'un coût total de 98,14 millions d'EUR, a été approuvé en décembre 2017 (EB 2017/122/R.26/Rev.1) sous la forme d'un prêt ordinaire de 35,15 millions d'EUR et d'un don de 0,90 million d'EUR, un déficit de financement de 32,95 millions d'EUR restant à combler. Les fonds alloués étant inférieurs au montant attendu, le périmètre de l'URDP a été adapté pour réduire son coût à la somme allouée au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), et un deuxième prêt, s'élevant à 19,09 millions d'EUR, a été approuvé en décembre 2020 (EB 2020/LOT/P.11). En 2023, l'achèvement et la clôture du premier prêt ont été différés, respectivement au 31 mars et au 30 septembre 2027, pour harmonisation avec les dates d'achèvement et de clôture du deuxième prêt. Après les tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé la Turquie en février 2023, une réaffectation de 3,38 millions d'EUR a été approuvée en 2023 pour la mise en œuvre d'activités de secours en réponse à la catastrophe. En conséquence, la composante 2 (finance rurale accessible à tous) établie au titre des premier et deuxième prêts a été annulée.
2. En réponse à une demande du Gouvernement turc concernant un financement additionnel d'un montant de 75 millions d'USD destiné à étendre les interventions du programme à quatre provinces supplémentaires, le présent mémorandum du Président sollicite l'approbation d'un financement additionnel en faveur de l'URDP sous la forme d'un prêt de 34,06 millions d'EUR (équivalant à 40 millions d'USD) à des conditions ordinaires.
3. Le présent mémorandum du Président comprend une note de conception détaillée (voir la note d'actualisation du document de projet figurant à l'appendice III, en anglais seulement) élaborée à l'occasion de la mission d'actualisation de la conception conduite sur le terrain en mai 2025.

### B. Description du programme initial

4. L'objectif général du programme est d'améliorer la prospérité et la résilience des petits exploitants agricoles des hautes terres. À cette fin, l'approche adoptée consiste à créer des pôles économiques permettant le développement d'exploitations et d'entreprises agricoles compétitives, garantes de valeur ajoutée, de nouveaux emplois et d'une transformation des zones rurales par une utilisation améliorée et durable des ressources naturelles.
5. La stratégie du programme vise deux effets directs complémentaires: i) un soutien au développement de l'entrepreneuriat agricole par une meilleure gestion des ressources naturelles et une valeur ajoutée accrue au service de la transformation rurale; ii) un meilleur accès aux services financiers pour les petits exploitants. Le premier sera obtenu grâce à la composante 1 (regroupement en filières pour une transformation rurale résiliente), qui comprend cinq sous-composantes: i) mise en place de plateformes multipartites axées sur les activités de mobilisation sociale; ii) création de pôles d'entreprises au service des infrastructures économiques, principalement grâce à des activités de génie civil; iii) renforcement des compétences des agriculteurs et soutien à leurs organisations au moyen d'activités de formation; iv) investissements ciblés dans des partenariats d'investissement groupé et des activités rémunératrices entreprises par les ménages avec un appui en co-investissement; v) établissement d'une image de marque régionale et d'indications d'origine géographique au moyen des activités suivantes: études des produits pertinents, évaluation de la qualité et certification.
6. La deuxième composante ayant été intégralement réaffectée et annulée à la demande du Gouvernement turc, le deuxième effet direct n'est plus recherché. Les fonds correspondants ont été réaffectés au dispositif d'appui aux victimes du

tremblement de terre mis en place en 2023, ce qui a permis d'aider les exploitants agricoles des hautes terres à reconstituer leur cheptel et de contribuer au premier effet direct.

## II. Justification du financement additionnel

### A. Raison d'être

7. Depuis la conception de l'URDP, l'économie turque a d'abord été secouée par des chocs de taux de change en 2018. De 2018 à 2020, un certain recul des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté a été observé. L'économie a toutefois commencé à se redresser en 2021, ce qui a contribué à la réduction de la pauvreté qui a suivi. Le taux de pauvreté reste néanmoins de 13,6% à l'échelle du pays, dépassant 43% dans les villages forestiers. Plus inquiétant encore, la réduction de la pauvreté est au point mort. L'extrême pauvreté est principalement un phénomène rural, environ 80% des personnes extrêmement pauvres vivant en milieu rural. Le nombre d'enfants non scolarisés augmente également, notamment sous l'effet de la pauvreté.
8. Le taux d'emploi des femmes est faible (33,8%, contre 59,7% chez les hommes). En Turquie, l'écart de revenu entre les sexes est nettement supérieur à celui observé dans des pays comparables. La Turquie est un pays jeune (plus de 43% de la population a moins de 30 ans), mais le taux de chômage des jeunes est élevé (15,5% en 2025), phénomène encore plus marqué chez les jeunes femmes (22,7%).
9. Depuis son adhésion à l'Union douanière avec l'Union européenne en 1995, le pays profite des possibilités offertes sur les marchés émergents, à l'échelle nationale et mondiale. Dans ce cadre, les exploitants agricoles des zones côtières et du plateau de l'Anatolie ont investi pour se conformer aux réglementations européennes en matière de sécurité sanitaire des aliments, de protection de l'environnement et de bien-être animal. Cependant, il n'en va pas de même dans les zones montagneuses, où les agriculteurs sont confrontés à divers problèmes: économies d'échelle difficiles, connectivité insuffisante, fragmentation et dégradation des parcelles, accès limité aux innovations. En outre, sous l'effet du manque d'infrastructures résilientes et de la dégradation des bassins versants, les zones ciblées restent vulnérables face aux aléas climatiques, en augmentation. Par ailleurs, limités dans leur accès aux programmes d'investissement et aux lignes de crédit subventionnées, les exploitants de ces zones quittent leur foyer, prisonniers d'une spirale où la productivité insuffisante conduit à la pauvreté et à l'exode des jeunes vers les villes. Le secteur agricole présente néanmoins un potentiel suffisant pour réduire la pauvreté et renforcer la résilience économique dans la zone de programme proposée, où les taux de pauvreté rapportés restent assez élevés.
10. Malgré une exécution retardée pour divers motifs, l'URDP est reconnu pour son approche répondant efficacement aux difficultés de développement rencontrées dans les hautes terres et les zones montagneuses de la mer Noire et de la Méditerranée. Ainsi la mission d'examen à mi-parcours conduite en 2023 a-t-elle conclu que l'URDP restait une intervention très bien considérée, offrant une occasion exceptionnelle de contribuer à des investissements critiques pour les petits exploitants de la zone couverte, essentiels au renforcement des filières agricoles. De même, la mission de supervision menée en 2024 a souligné la réussite rencontrée dans l'adoption croissante de mesures essentielles comme la création de centres de collecte de lait, l'édification de tentes-étables, peu coûteuses, et la planification participative au moyen de plateformes multipartites, gage d'un meilleur accès au marché, d'une mobilisation des jeunes et d'une appropriation locale. Par ailleurs, l'examen à mi-parcours de 2023 a fait état d'une proportion de ménages rapportant une augmentation de la production supérieure à l'objectif de 15% fixé pour le programme, tandis que la proportion de ménages signalant une augmentation du volume de produits vendus atteignait 25%. Presque

tous les emplois créés dans la région de la mer Noire provenaient d'organisations de producteurs soutenues par l'URDP.

11. De surcroît, la mission de supervision partielle conduite sur le terrain en avril 2025 a jugé satisfaisant le potentiel de reproduction à plus grande échelle des interventions de l'URDP, ces dernières ayant produit des résultats sensibles et suscitant une adhésion croissante de la part des entités publiques, du secteur privé et des partenaires de développement. De plus, des institutions publiques relevant des ministères de l'environnement et de l'économie ont commencé à reproduire les modèles institués par l'URDP. Parallèlement, d'autres donateurs ont commencé à miser sur l'URDP pour améliorer les moyens d'existence et développer l'entrepreneuriat. En outre, dans certaines entités du secteur privé, les exemples réussis d'actions entreprises dans le cadre du programme ont influé sur l'engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise.
12. Il est également prévu de confier aux plateformes multipartites un rôle de suivi des investissements réalisés au titre de l'URDP et d'appuyer l'action conjointe d'autres ressources publiques et privées visant à reproduire à plus grande échelle les initiatives réussies dans le cadre du programme et à mobiliser des investissements complémentaires. Ces mesures renforceront la viabilité à long terme des interventions à plus grande échelle et garantiront la pérennité de l'impact après l'achèvement du programme, tout en contribuant à une planification du développement agricole plus intégrée au niveau provincial.
13. Le FIDA est particulièrement bien positionné pour servir le groupe cible visé par le financement additionnel proposé en étendant le programme à de nouvelles provinces, et dispose à l'évidence d'un avantage comparatif pour recenser ses besoins et y répondre. Ainsi, il contribuera à la revitalisation de l'économie rurale dans son ensemble et au renforcement de sa résilience face à des chocs climatiques de plus en plus fréquents. En outre, le programme adoptera une approche inclusive, où les femmes, les jeunes et les ménages très pauvres seront spécifiquement ciblés à des fins d'inclusion. En outre, dans sa phase III, l'URDP renforcera l'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs d'investissement par l'intégration de l'analyse climatique et environnementale dans les plans d'investissement des pôles et dans la conception des infrastructures. Le programme facilitera aussi l'accès aux énergies renouvelables et permettra de mesurer les progrès accomplis dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les terres où des pratiques résilientes face aux changements climatiques auront été adoptées.
14. En tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre de l'URDP et d'autres projets financés par le FIDA, en tenant compte des besoins des nouvelles provinces à couvrir en phase III et dans le respect du cadre global de conception du programme, plusieurs modifications et innovations ont été relevées dans les enseignements tirés (voir la note d'actualisation du document de projet, paragraphes 59 à 63) et intégrées à la méthodologie d'exécution à adopter lors de la phase de reproduction à plus grande échelle.

#### **Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA**

15. La zone du programme est particulièrement exposée à des aléas climatiques et environnementaux susceptibles d'influer négativement sur les filières soutenues. Le programme renforcera l'adaptation aux changements climatiques: plans d'investissement des pôles résilients face aux changements climatiques, utilisation durable des ressources, infrastructures résilientes face aux changements climatiques, et accès amélioré à des services et des intrants résilients face aux changements climatiques.

16. Conformément aux engagements pris par le FIDA en matière de transversalisation, le programme a été validé comme:
- incluant un financement climatique.

## B. Description de la zone géographique et des groupes cibles

17. Les interventions menées au titre des phases I et II de l'URDP ciblent les hautes terres et les zones de transition, qui comprennent des terres agricoles et des pâturages situés à plus de 600 mètres d'altitude ainsi que la plupart des villages forestiers. Pendant la phase III, la portée géographique du programme sera étendue à des sites comparables situés dans quatre autres provinces: Afyonkarahisar, Karabük, Kayseri et Kütahya. Deux d'entre elles sont contiguës à la zone couverte par le programme existant, et les deux autres présentent des caractéristiques très similaires. Au total, 28 districts seront concernés par l'URDP. Les critères de sélection des quatre nouvelles provinces relèvent d'enjeux de développement nécessitant une intervention urgente. Les districts ont été sélectionnés au moyen d'un modèle permettant de déterminer les zones rurales défavorisées tout en assurant un filtrage fondé sur la vulnérabilité environnementale et climatique. La grande majorité des districts bénéficiant du financement du FIDA (78%) se situent dans des zones mal desservies, parmi les moins développées. Au total, les zones cibles comptent 837 villages, qui seront sélectionnés au début du programme en étroite consultation avec les parties prenantes concernées.
18. **Bénéficiaires et portée.** En dépit des retards pris dans l'exécution les premières années (voir la note d'actualisation du document de projet, paragraphes 27 à 28), la portée de l'URDP a été étendue de manière satisfaisante (note d'actualisation du document de projet, paragraphe 15). Le financement additionnel destiné à la phase III devrait permettre d'étendre la portée directe du programme à 64 000 personnes réparties dans 24 000 ménages dans les quatre nouvelles provinces. Parmi les bénéficiaires prévus, 50% sont des femmes et 30% sont des jeunes, proportions nettement supérieures aux cibles initiales, fixées à 30% et 10%, respectivement. La cible finale du programme en matière de portée au 31 mars 2030 est de 119 000 personnes réparties dans 71 400 ménages. En prenant en compte tous les membres des ménages bénéficiaires, l'URDP devrait bénéficier à près de 250 000 personnes d'ici à son achèvement complet, en mars 2030.
19. **Groupes cibles.** Au sein des communautés rurales, l'URDP cible trois groupes principaux:
- i) ménages pauvres exerçant une activité économique: petits exploitants pratiquant une agriculture mixte, pasteurs Yörük semi-sédentaires/transhumants et jeunes entrepreneurs ruraux dépendant de l'agriculture, de la foresterie, des envois de fonds et de l'emploi non agricole et gagnant généralement moins de 2 000 livres turques (TRY) par mois, montant susceptible d'être modifié;
  - ii) petits exploitants et petits transformateurs exerçant une activité économique présentant un potentiel de croissance, disposant de plus de terres, de bétail et de capacités productives que les ménages les plus pauvres et dont le revenu mensuel est supérieur à 2 000 TRY, montant susceptible d'être modifié;
  - iii) acteurs de la transformation, situés au moins un maillon plus haut dans la filière agricole, susceptibles de jouer un rôle d'agrégeateur et de démontrer la viabilité de nouvelles approches.
20. À des fins d'inclusivité, le principal mécanisme de ciblage appliqué aux provinces couvertes en phase III sera l'autociblage. Des interventions directes sont toutefois prévues, assorties de quotas spécifiques visant à soutenir les groupes vulnérables ou les personnes exposées à l'exclusion. Au sein du groupe cible, les ménages aux

revenus les plus faibles pratiquant une agriculture de subsistance, les plus vulnérables face à la pauvreté et les plus touchés par les chocs et les catastrophes seront admissibles à ces interventions directement ciblées. Ces dernières seront principalement destinées aux femmes vulnérables, recevant 100% de l'assistance sous forme de don allouée dans le cadre de dispositifs d'aide à la subsistance; aux pasteurs transhumants pauvres et vulnérables, qui bénéficieront dans le cadre du programme d'un don de contrepartie dont l'élément de libéralité pourra atteindre 80%; et aux jeunes. Par ailleurs, les jeunes bénéficieront d'une formation consacrée à la création de revenus, au développement des entreprises et à des activités de démonstration (800 jeunes concernés, dont 50% de femmes). Il est prévu que 380 jeunes reçoivent une aide au démarrage de l'activité dans le cadre d'un emploi indépendant.

21. L'URDP contribuera également à réduire sensiblement la pénibilité du travail pour les femmes et les jeunes grâce à l'adoption de technologies économies en énergie et à la mécanisation.

### **C. Composantes, effets directs et activités**

22. La deuxième composante ayant été annulée, l'URDP restructuré en 2023 ne comporte plus qu'une seule composante opérationnelle (regroupement en filières pour une transformation rurale résiliente), déclinée en cinq sous-composantes. La phase III n'induit pas de modifications majeures en matière de composantes ou de sous-composantes, les résultats attendus continuant à répondre aux besoins du groupe cible. Ainsi, elle s'appuiera sur la conception initiale de l'URDP, qui a fait ses preuves, mais présentera aussi des innovations en matière d'efficience, d'efficacité, de durabilité, de prise en compte de la question climatique et d'inclusion sociale.
23. Les principales nouveautés, fondées sur les enseignements tirés de l'expérience (voir la note d'actualisation du document de projet, paragraphes 59 à 63), sont les suivantes: i) attention accrue portée à l'inclusion des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables, aux femmes et aux jeunes; ii) augmentation substantielle des ressources allouées au co-investissement dans des activités rémunératrices et à l'irrigation à des fins de productivité; iii) mise en place d'infrastructures collectives, de solutions fondées sur la nature et d'outils numériques pour améliorer la gestion des ressources naturelles et répondre à certains des grands problèmes recensés; iv) lors de la réalisation des études de faisabilité et de la conception des plans, prise de dispositions en amont à des fins de durabilité, de gouvernance et de mobilisation des ressources, gage de convergence dans les ressources employées; v) utilisation accrue de formations en ligne et d'outils numériques à des fins d'efficacité et d'efficience.
24. Les pôles de développement économique restent le principal moyen de mobilisation pour répondre aux problèmes locaux et développer les filières majeures. Dans les provinces concernées par la phase III, 30 de ces pôles seront sélectionnés et recevront un appui grâce à la mise en place de plateformes multipartites à la suite d'une opération soutenue de mobilisation sociale. Chacun de ces pôles nécessitera un plan d'investissement stratégique adapté à des secteurs prioritaires sélectionnés tels que les cultures arables (céréales, légumineuses et légumes secs), les cultures arboricoles (fruits à coque et fruits), les légumes, les baies, le miel, les animaux sur pied, les pâturages, les friches, le lait, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Une évaluation de la filière conduite de manière participative permettra de déterminer les produits de base prioritaires et d'établir les contraintes et les possibilités existantes en matière environnementale, économique et climatique, ainsi que le plan d'investissement et de financement, par source. Une stratégie de retrait et de pérennisation à long terme sera élaborée dès le départ et mise en œuvre comme prévu, parallèlement à l'exécution du plan pour chaque investissement majeur.

## D. Coût, avantages et financement

### Coût du programme

25. Compte tenu de la réduction du périmètre, du financement additionnel approuvé en 2020 et de la prolongation de la période couverte par le programme au titre du premier prêt, la durée d'exécution des phases I et II de l'URDP sera de neuf ans, pour un coût total estimé de 73,50 millions d'EUR et un financement du FIDA de 55,144 millions d'EUR. L'extension proposée de l'URDP à quatre nouvelles provinces sera mise en œuvre sur trois ans, pour un coût total estimé de 46,03 millions d'EUR, dont 34,06 millions d'EUR seront financés par le FIDA. Sur une période de 12 ans couvrant trois phases, le coût total du programme s'élèvera à 120,4 millions d'EUR, dont environ 89,2 millions d'EUR financés par le FIDA.
26. Sur les trois phases de l'URDP, la composante 1 (regroupement en filières pour une transformation rurale résiliente) représentera 86,5% du coût total, tandis que les coûts de gestion et de coordination du programme s'élèveront à 13,5%. Une proportion de 96% du financement additionnel du FIDA sera consacrée à des activités relevant d'investissements, et seulement 4% seront alloués aux dépenses ordinaires.
27. Le programme comprend un financement de l'adaptation aux changements climatiques et renforce la capacité d'adaptation des petits exploitants agricoles pour un montant validé de 15 399 000 USD au titre du financement axé sur les changements climatiques du FIDA, ce qui représente 44,7% du coût total du programme pour le Fonds, la cible institutionnelle en matière de financement de l'action climatique étant fixée à 45%. Les activités associées aux sous-composantes 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5 sont comptabilisées comme relevant du financement de l'adaptation.

Tableau 1

**Résumé du financement initial et des prêts additionnels**  
(en milliers d'EUR)

	<i>Financement initial</i>	<i>Premier prêt additionnel</i>	<i>Deuxième prêt additionnel</i>	<i>Total*</i>
Prêts du FIDA	35 152	19 094	34 060	88 304
Don du FIDA	901	-	-	900
Déficit de financement	32 948	(32 948)	-	-
Kredi Garanti Fonu	2 500	(2 500)	-	-
Bénéficiaires	10 940	(3 001)	9 317	15 902
Emprunteur/bénéficiaire	15 702	(5 289)	2 656	15 321
<b>Total</b>	<b>98 143</b>	<b>(24 644)</b>	<b>46 033</b>	<b>120 427</b>

\* En raison de la restructuration du programme en 2023, la contribution des bénéficiaires est inférieure de 1 354 000 EUR et celle de l'emprunteur supérieure de 2 252 000 EUR aux totaux présentés ci-dessus. Les montants des prêts et du don du FIDA ont été arrondis.

Tableau 2

**Deuxième prêt additionnel: coût du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'EUR)

Composante	Prêt du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur		Total
	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	
1. Regroupement en filières pour une transformation rurale résiliente	32 858	96	5 590	3 727	100	-	42 175
2. Gestion du programme	1 202	4	-	-	-	2 656	100
<b>Total</b>	<b>34 060</b>	<b>100</b>	<b>5 590</b>	<b>3 727</b>	<b>100</b>	<b>2 656</b>	<b>100</b>
							<b>46 033</b>

Tableau 3

**Deuxième prêt additionnel: coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur		Total
	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	
<b>Dépenses d'investissement</b>							
Services de consultants, formation et ateliers	1 424	4	-	-	-	25	1
Biens, services et équipement	460	1	-	-	-	-	460
Dons et subventions	24 793	73	5 590	3 727	100	-	34 110
Travaux	6 064	18	-	-	-	-	6 064
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>32 741</b>	<b>96</b>	<b>5 590</b>	<b>3 727</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>1</b>
							<b>42 083</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Frais de fonctionnement	1 319	4	-	-	-	2 631	99
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>1 319</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 631</b>	<b>99</b>
<b>Total</b>	<b>34 060</b>	<b>100</b>	<b>5 590</b>	<b>3 727</b>	<b>100</b>	<b>2 656</b>	<b>100</b>
							<b>46 033</b>

Tableau 4

**Coût du programme par composante et par année**  
(en milliers d'EUR)

Composante	2020-2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Regroupement en filières pour une transformation rurale résiliente	27 706	18 807	16 932	14 745	14 141	11 589	197	104 117
2. Gestion du programme	11 213	1 040	1 104	917	823	815	398	16 310
<b>Total</b>	<b>38 919</b>	<b>19 847</b>	<b>18 036</b>	<b>15 662</b>	<b>14 964</b>	<b>12 404</b>	<b>595</b>	<b>120 427</b>

**Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

28. Le programme sera financé par: i) le prêt initial du FIDA, d'un montant de 35,15 millions d'EUR; ii) le premier prêt additionnel, de 19,09 millions d'EUR; iii) un don du FIDA de 0,9 million d'EUR; iv) un deuxième prêt additionnel, de 34,06 millions d'EUR, qui sera soumis au Conseil d'administration du FIDA en 2025 au titre de la procédure de défaut d'opposition; v) une contribution de la République de Türkiye estimée à 15,3 millions d'EUR; vi) les contributions des bénéficiaires, estimées à un montant équivalant à 15,9 millions d'EUR. La contribution du Gouvernement sera apportée de manière à la fois directe (sous la forme d'une exonération d'impôts) et indirecte (en nature, par exemple par la mise à disposition de personnel). Les bénéficiaires cofinanceront les infrastructures économiques partagées avec le secteur privé, les dispositifs d'aide au démarrage

destinés aux jeunes entrepreneurs (25% des dépenses d'investissement) ainsi que les partenariats d'investissement groupé (30% des dépenses d'investissement).

### **Décaissement**

29. Conformément à la pratique établie dans le cadre des prêts correspondant aux phases I et II, le Département des enquêtes et des projets de la Direction générale de la réforme agraire sollicitera les fonds du FIDA directement, en soumettant des demandes de retrait par le biais du Portail clients du FIDA. Les fonds seront versés sur le compte désigné du programme, ouvert à la banque centrale dans la monnaie de l'emprunt. En outre, deux comptes d'exploitation en monnaie locale seront ouverts, l'un pour recevoir des transferts du compte désigné correspondant et l'autre pour le dépôt de la contribution du Gouvernement. Le retrait des fonds en provenance du FIDA destinés au programme sera effectué conformément au mécanisme de décaissement fondé sur les rapports de suivi, sur la base des prévisions de trésorerie semestrielles. Les demandes de retrait comprendront les rapports financiers intermédiaires trimestriels et les autres documents indiqués dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

30. **Avantages économiques.** L'URDP sera à l'origine de nombreux avantages socioéconomiques concrets: i) augmentation de la production agricole et animale; ii) revenus accrus et possibilités économiques élargies; iii) accès aux marchés amélioré; iv) réduction des écarts en matière d'informations techniques et commerciales entre les différents acteurs d'une filière; v) effets multiplicateurs à long terme du renforcement des capacités des petits exploitants et de leurs organisations; vi) amélioration de l'inclusion sociale et économique des jeunes et des femmes; vii) rétablissement et augmentation de la productivité de l'eau; viii) résilience accrue face aux chocs climatiques et économiques; ix) croissance du secteur privé en milieu rural plus durable et inclusive. Ces avantages, qui se renforcent mutuellement, résulteront de l'approche innovante de regroupement économique, qui vise à lutter contre la fragmentation et l'instabilité des systèmes de production à l'origine de l'isolement commercial et du manque de valeur ajoutée observés dans les hautes terres.
31. **Analyse financière.** Selon les 18 modèles élaborés pour estimer le rendement de divers types de partenariats d'investissement groupé, de dispositifs d'aide au démarrage destinés aux jeunes entrepreneurs et d'actions de construction et remise en état d'infrastructures (périmètres irrigués, marchés d'élevage et centres laitiers), le taux de rentabilité financière interne varie de 22% à 43%, ce qui reflète une certaine solidité financière.
32. **Analyse économique.** Il est prévu que le programme génère une valeur actuelle nette (à un taux d'actualisation collectif de 6%) estimée à 107,5 millions d'EUR, pour un taux de rentabilité économique interne de 23% sur une période de 20 ans. Ces résultats économiques sont extrêmement satisfaisants, en particulier compte tenu du fait que certains avantages n'ont pas pu être quantifiés et n'ont donc pas été pris en compte. De plus, ils sont supérieurs à ce qui avait été estimé lors de la conception initiale (taux de rentabilité économique interne de 14,5%). L'analyse de sensibilité réalisée indique que ces résultats économiques sont très robustes dans tous les scénarios défavorables testés.
- Stratégie de retrait et pérennisation**
33. En phase III, les caractéristiques et les mécanismes établis à des fins de durabilité lors de la conception initiale seront renforcés lorsque nécessaire. En particulier, l'accent sera mis sur: i) un soutien aux bénéficiaires dans leur transition d'une agriculture de semi-subsistance à une agriculture plus commerciale, conformément à des exigences plus strictes en matière de garanties et de réglementation (sécurité sanitaire des aliments, utilisation de produits chimiques, gestion du

fumier, utilisation de l'eau, par exemple); ii) une répartition équilibrée entre des investissements dans les infrastructures et des interventions sur les exploitations, au profit de la productivité agricole, de la rentabilité et de la résilience face aux changements climatiques; iii) le renforcement de la mobilisation sociale et des institutions communautaires; iv) un soutien accru en matière de formation, d'assistance technique, d'agrégation et de commercialisation.

34. Les considérations de durabilité sont en cours d'intégration à la conception de la composante consacrée aux infrastructures de soutien aux pôles; la stratégie de retrait, quant à elle, fera partie intégrante de l'étude de faisabilité et des plans de conception. En outre, la durabilité environnementale et la résilience face aux changements climatiques ont été renforcées grâce à l'élaboration systématique de plans de gestion environnementale et sociale adaptés pendant l'étude de faisabilité et la conception afin de faire face aux risques environnementaux, sociaux et climatiques susceptibles de peser sur la pérennité des avantages. En ce qui concerne la viabilité institutionnelle, la plupart des tâches relevant de l'URDP continueront à être exécutées dans le cadre de la structure organisationnelle existante de la Direction générale de la réforme agraire, et il n'est prévu de recruter que très peu de personnel supplémentaire. En outre, le renforcement des organisations paysannes restera une priorité.

### **III. Gestion des risques**

#### **A. Risques et mesures d'atténuation**

35. Au niveau macroéconomique, alors que le risque inhérent lié à l'engagement politique, à la fragilité et à la sécurité est considéré comme modéré, le risque en matière de gouvernance et le risque macroéconomique sont jugés substantiels. L'analyse indique également un niveau élevé d'appropriation par le pays, ce qui, associé à une réduction des déséquilibres économiques et à un regain de confiance, rend ces risques acceptables, selon la dernière évaluation du Fonds monétaire international<sup>1</sup>. Les risques relatifs à la pertinence, aux stratégies et politiques sectorielles, à la capacité institutionnelle de mise en œuvre et à la pérennisation sont considérés comme faibles à modérés. En ce qui concerne la solidité sur le plan technique, aucun risque n'est perçu. Dans l'ensemble, les risques liés à l'exécution sont perçus au plus comme modérés, et seront encore atténués par: i) une meilleure adaptation des activités de la phase III aux réalités du terrain; ii) un accroissement de la pertinence de l'URDP pour les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables, une proportion plus élevée des ressources issues du FIDA leur étant allouée; iii) l'adoption d'une approche évolutive et proactive dans la gestion du programme.

#### **B. Catégorie environnementale et sociale**

36. Le risque environnemental et social du financement additionnel proposé est considéré comme modéré. Il existe des risques liés à la perte de biodiversité, à la pollution résultant de l'utilisation de produits agrochimiques, à l'érosion des sols et à la surutilisation de l'eau, mais ils peuvent être atténués en fixant des seuils maximaux dans le développement des infrastructures, en appliquant des mesures de sécurité et en adoptant de bonnes pratiques agricoles. Le programme engendre les risques sociaux suivants: accaparement par les élites et exclusion potentielle des groupes vulnérables, réglementation du travail irrégulièrement appliquée dans le secteur informel et la petite agriculture, léger déplacement économique sous l'effet du développement des infrastructures, ainsi que certains risques pour la santé des collectivités. Aucun risque n'a été recensé en matière de travail des enfants, de harcèlement sexuel et de violences sexuelles ou sexistes. Dans l'ensemble, le programme est exécuté dans un cadre où les mesures de sécurité appliquées répondent essentiellement aux exigences établies par le FIDA et sont

<sup>1</sup> Fonds monétaire international. 2024. [Consultation au titre de l'article IV.](#)

renforcées par les capacités croissantes des unités de gestion de programme [note obtenue au regard des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC): 4]. Cependant, comme le financement additionnel concerne de nouvelles provinces, la note d'examen des PESEC ainsi que le cadre et les procédures d'évaluation environnementale, sociale et climatique ont été actualisés pour correspondre aux exigences des PESEC 2021. Le programme ne comprend aucune activité ayant des impacts irréversibles ou à grande échelle, n'induit aucune réinstallation involontaire et n'engendre aucun problème en matière de patrimoine culturel.

### **C. Classement au regard des risques climatiques**

37. Le risque climatique du programme est jugé **modéré**. Le programme concerne des provinces exposées à des aléas climatiques tels que des sécheresses, des précipitations irrégulières et une dégradation des terres. En outre, les investissements proposés sont vulnérables face aux impacts des changements climatiques. Par ailleurs, le secteur agricole reste très dépendant des énergies fossiles, et les secteurs de l'élevage et des produits laitiers sont des émetteurs nets de carbone. Dans le cadre du programme, il est prévu qu'une analyse climatique et environnementale soit intégrée aux plans d'investissement des pôles et à la conception des infrastructures. Des systèmes fournissant des diagnostics et des conseils ciblés, couplés à un renforcement des capacités, à une conception résiliente face aux changements climatiques ainsi qu'à des démonstrations, contribueront à combler une insuffisance en matière de données de vulnérabilité localisées et amélioreront la portée des services existants pour leur permettre d'atteindre les groupes les plus mal desservis.

## **IV. Exécution**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

38. La conception de la phase III de l'URDP est pleinement conforme au plan Vision 2053 de la Türkiye et y contribue directement. Elle respecte aussi le douzième Plan de développement (2024-2028), la Stratégie et le plan d'action en matière d'atténuation des changements climatiques (2024-2030), la Stratégie et le plan d'action en matière d'adaptation aux changements climatiques (2024-2030) et les rubriques concernées de la loi sur le climat adoptée le 2 juillet 2025, qui vise à protéger le pays des catastrophes environnementales et des effets négatifs de la crise climatique, ainsi que d'autres stratégies sectorielles majeures. Le programme contribuera aussi à répondre aux exigences réglementaires et commerciales croissantes de l'Union européenne.
39. Pendant les deux années restantes des phases I et II et tout au long de la mise en œuvre de la phase III, une stricte conformité aux objectifs stratégiques du programme d'options stratégiques pour le pays 2025-2030 sera recherchée tout en maintenant l'attention portée aux villages forestiers dans les zones montagneuses. L'accent mis sur les solutions fondées sur la nature sera renforcé, notamment par une augmentation des mesures climatiques (adaptation et atténuation) dans la gestion des bassins, une amélioration des pâturages, une agriculture climatiquement rationnelle, des infrastructures vertes, l'utilisation de l'énergie verte et le stockage du carbone.

### **B. Cadre organisationnel**

#### **Gestion et coordination**

40. Actuellement, l'URDP est mis en œuvre par la Direction générale de la réforme agraire, sous la direction du Ministère de l'agriculture et des forêts. Au sein de cette direction, le Département des enquêtes et des projets joue le rôle d'unité de gestion de programme centrale, responsable de l'ensemble des tâches liées à la programmation et au budget des activités de l'URDP et garant de son exécution. Sous ce département, deux unités de gestion de programme régionales ont été

créées pour superviser et guider la mise en œuvre dans les huit provinces actuellement couvertes. Au niveau de chaque province, cette mise en œuvre est dirigée par une unité de gestion de programme provinciale, assistée par une équipe d'appui sur le terrain.

41. Pendant le reste de la période d'exécution de l'URDP, les modifications apportées aux systèmes de gestion seront réduites au minimum et le programme sera géré selon une approche dynamique afin de minimiser les frais généraux et d'accroître l'efficacité. Ainsi la structure organisationnelle sera-t-elle adaptée au fur et à mesure de l'entrée de provinces dans le périmètre ou de leur sortie. Une fois l'exécution de la phase III commencée, des unités de gestion de programme provinciales seront créées pour les nouvelles provinces de Kayseri et de Karabük; elles opéreront sous la supervision des unités régionales. En ce qui concerne Kütahya et Afyonkarahisar, des unités provinciales renforcées seront établies, placées directement sous le Département des enquêtes et des projets. Les unités régionales seront progressivement dissoutes et les unités provinciales rattachées seront également renforcées pour opérer directement sous le Département des enquêtes et des projets (voir la note d'actualisation du document de projet, paragraphes 202 à 203).

#### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

42. L'évaluation de la gestion financière réalisée par le Département des enquêtes et des projets a conclu à un risque **modéré** en matière de gestion financière, dû aux risques liés à l'externalisation du soutien en matière de finances et de passation des marchés et à d'éventuels manques de liquidités. Le Département des enquêtes et des projets continuera à utiliser sa propre structure de gestion financière, opérationnelle, qui est essentiellement sous-traitée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Plusieurs mesures d'atténuation ont été prises pour renforcer la performance de la gestion financière (voir la note d'actualisation du document de projet, paragraphes 172 à 174). Dans son fonctionnement actuel, l'URDP est doté d'un cadre de contrôle interne fiable couvrant les transactions financières, les processus d'autorisation, la séparation des tâches et la documentation des dépenses du programme. L'assistance technique du programme est fournie au titre du mémorandum d'accord signé entre le Ministère de l'agriculture et des forêts et le PNUD. Dans ce cadre, le PNUD est responsable de la planification financière, de la gestion et du contrôle, ainsi que de la passation des marchés, ce qui inclut le recrutement de personnel. Ces modalités d'exécution seront reconduites en phase III au titre d'un nouveau mémorandum d'accord, qui sera conclu entre le Ministère de l'agriculture et des forêts et le PNUD sous réserve de l'approbation du FIDA.
43. Sur les trois aspects du risque lié à la passation des marchés, deux sont jugés modérés. En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, une application rigoureuse des politiques du FIDA, des lignes d'assistance téléphonique et une procédure d'autocertification devraient permettre de maintenir les risques à un niveau acceptable. Les marchés passés dans le cadre du programme respecteront les conditions suivantes: être passés pendant la période d'exécution indiquée dans l'accord de financement; être limités à la valeur des fonds alloués et mis à disposition indiquée dans le plan de travail et budget annuel (PTBA); respecter le plan de passation des marchés approuvé; viser le meilleur rapport qualité-prix et être adaptés à la finalité; et être passés conformément à l'accord de financement et à ses éventuels amendements.

#### **C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication stratégique**

44. Grâce à une approche axée sur les résultats, le système de suivi-évaluation permettra de continuer à mesurer les progrès réalisés au regard des cibles du PTBA et de rendre compte périodiquement de l'avancement en matière d'impact. Les

indicateurs de base relatifs aux effets directs du FIDA seront utilisés dans les enquêtes conduites périodiquement (enquête de référence initiale, à mi-parcours et à l'achèvement) pour mesurer les résultats et les effets directs du programme, et une méthodologie de géoréférencement sera définie en phase III à l'appui des processus d'exécution et de suivi-évaluation.

45. **Gestion des connaissances.** Pendant la phase III, l'URDP continuera à investir dans des systèmes de gestion des connaissances fondés sur des données probantes contribuant à l'exécution du programme et à l'élaboration des politiques. Les activités de gestion des connaissances viseront à tirer des enseignements grâce aux moyens suivants: échanges avec les homologues gouvernementaux et les parties prenantes externes, coopération Sud-Sud et triangulaire et partenariats avec le secteur privé et des institutions de recherche. À cette fin, divers produits et plateformes de gestion des connaissances seront diffusés ou déployés, notamment des publications, des communautés de pratique, des vidéos pédagogiques ou documentaires.

#### **D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

46. Sous réserve de son approbation, un nouvel accord de financement bilatéral sera signé entre la République de Türkiye et le FIDA pour la mise en œuvre du financement additionnel.

#### **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

47. L'octroi à l'emprunteur/au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République de Türkiye et le FIDA.
48. La République de Türkiye est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
49. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

#### **VI. Recommandation**

50. Je recommande au Conseil d'administration d'approver le financement additionnel proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Türkiye un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de trente-quatre millions soixante mille euros (34 060 000 EUR, équivalent à 40 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario

